



Mende le 23 septembre 2014

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN de la **Lozère**
BP 22 / 3, Rue Chanteronne
48001 MENDE Cedex

Objet : **consultation maternelle et socle commun**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Sur décision unilatérale de Mme le Recteur de l'académie de Montpellier, la demi-journée banalisée prévue pour la consultation sur les propositions de programme pour l'école maternelle et le projet de socle commun de connaissances, de compétence et de culture, a été fixée au mardi 7 octobre après-midi.

Le **SE-UNSA** se félicite de l'organisation de cette consultation sur le temps de travail (en présence d'élèves) pour les enseignants, même s'il considère que ce n'est pas suffisant pour mener une réflexion approfondie. Il faut en effet prendre connaissance des projets, échanger en équipes, répondre au questionnaire en ligne ou rédiger une synthèse, et, pour de nombreux collègues, se déplacer.

Le **SE-UNSA** regrette le choix de Mme le Recteur (demi-journée banalisée sur un après-midi), qui, loin de faciliter cette concertation, risque de provoquer des difficultés importantes dans le fonctionnement des écoles et suscite de nombreuses interrogations. A noter que les réunions de rentrée des Directeurs d'écoles organisées dans chaque circonscription n'ont pas permis de lever ces inquiétudes, des informations différentes voire contradictoires y ayant été données.

Dans la plupart des écoles du département, l'après-midi du mardi est consacrée, pour partie, aux Temps d'Activités Périscolaires. Comment les familles vont-elles s'organiser pour récupérer leurs enfants après la classe ? Les transports scolaires s'adapteront-ils, l'enseignement privé n'étant pas « concerné » ? Que se passera-t-il pour les collègues normalement « déchargés » de leurs classes ? Que doivent faire les enseignants à temps partiel ? ...

Nous souhaitons attirer particulièrement votre attention sur la situation des Directrices et Directeurs d'écoles. Dans la déclaration préalable de l'**UNSA Education** au CDEN du 25 février 2014, nous écrivions à propos de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : « *les Directeurs, sont au cœur du fonctionnement de l'école. Il faut leur donner du temps dans la phase d'élaboration du projet comme au moment de sa mise en route. Nous demandons que du temps de concertation soit libéré cette année pour les écoles entrant dans la réforme en 2014 et que le mois de septembre soit allégé au maximum de remontées de projets divers, d'enquêtes, de réunions ou animations pédagogiques.* ». Cette nouvelle organisation du temps scolaire se rajoute aux tâches « habituelles » de rentrée que sont les enquêtes diverses, l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole, les avenants au projet d'école, dont nous souhaitons qu'ils soient allégés au maximum.

Dans ce contexte, nous refusons que l'information des familles concernant la demi-journée banalisée soit de la responsabilité des Directrices et des Directeurs d'écoles.

.../...

Nous demandons que ce soit l'Administration qui rédige ce courrier et que les Directrices et Directeurs d'écoles en soient destinataires dans les plus brefs délais.

De même, l'Administration s'étant sans doute rapprochée des services du Conseil Général afin de s'assurer que les transports scolaires seraient réorganisés en conséquence, nous souhaitons que les Directrices et Directeurs d'écoles soient informés au plus tôt des mesures adoptées.

Le ministère attend que chaque enseignant, professionnel expérimenté et expert, donne un avis éclairé sur ces différents projets en s'appuyant sur une réflexion collective avec ses collègues. De l'investissement de tous dépendra la réussite des élèves comme des enseignants.

Il nous paraît donc important que l'Administration prenne toutes les dispositions nécessaires pour que cette concertation se déroule dans les meilleures conditions.

Nous vous prions de croire, **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Education.



Alain ROUSSON
Secrétaire Départemental

Copie pour information à Mme et Mrs les Inspecteurs de l'Education Nationale